



Le Parlement Européen

En Bref...

C'est le principal organe d'expression démocratique de l'Union. Il partage le pouvoir législatif et budgétaire avec le Conseil de l'Union Européenne (Conseil des Ministres). Les députés européens, élus au suffrage universel direct, étaient au nombre de 785 en 2007.

Le siège du Parlement Européen se situe à Strasbourg (photo) mais il dispose également de locaux à Bruxelles.

Le rôle du Parlement Européen

Avec le temps, le rôle du Parlement n'a pas cessé d'augmenter. Aujourd'hui, il s'impose comme un co-législateur, dispose d'un pouvoir budgétaire et de contrôle des autres institutions.

Le PE est un organe de contrôle. Il assure un contrôle politique général des activités communautaires. Toute nouvelle Commission Européenne doit être investie par le Parlement. Ces membres peuvent poser des questions à la Commission et au Conseil de l'Union Européenne pour contrôler la bonne marche des politiques communes. Le PE peut également examiner des pétitions de citoyens et créer des commissions d'enquête. Enfin, il nomme un médiateur indépendant chargé d'examiner les plaintes relatives au mauvais fonctionnement de l'administration communautaire.

Le PE partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union Européenne. Aucun texte ne peut voir le jour sans passer devant le Parlement Européen. Dans une série de domaines importants (libre circulation, marché intérieur, recherche, environnement, etc.), la procédure législative normale est la codécision. Le PE a donc le pouvoir d'arrêter conjointement et sur un pied d'égalité avec le Conseil les règlements et directives. Sur d'autres sujets (fiscalité et agriculture), le PE est simplement consulté pour avis. Pour certaines décisions majeures, son avis conforme est obligatoire pour engager l'Union (nouvelles adhésions, accords internationaux).

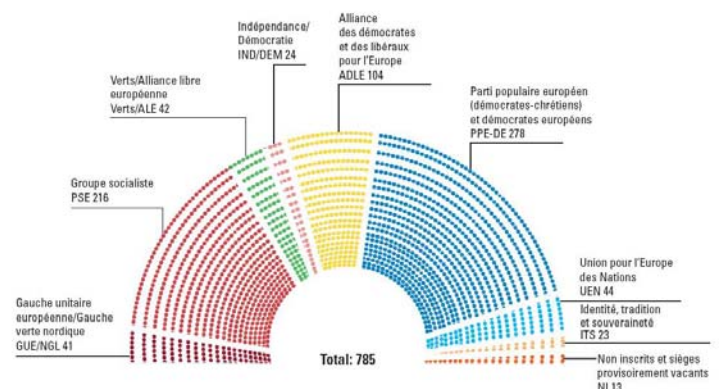
Le Pouvoir budgétaire du PE est partagé avec le Conseil de l'Union Européenne. Dans le cadre du budget annuel, le Parlement a le dernier mot sur les dépenses dites non obligatoires : dépenses en faveur des régions défavorisées, de la lutte contre le chômage, aide au développement, etc. En ce qui concerne les dépenses obligatoires (agricoles, accords internationaux), le PE peut proposer des modifications, mais c'est le Conseil qui a le dernier mot.



Composition du Parlement

Les 785 députés, élus pour 5 ans, sont répartis en 7 groupes selon leurs affinités politiques (schéma ci-dessous). Pour former un groupe parlementaire, il est nécessaire de réunir 25 députés de 7 pays différents.

Le nombre de députés de chaque pays est fixé proportionnellement à sa population. Ainsi, l'Allemagne comptera (2009) 99 députés (1 député pour 832 000 habitants, la France 78 (1 député pour 806 000 habitants) et Malte 5 (1 député pour 80 000 habitants).



Le Parlement Européen

Le Parlement Européen & le Traité de Lisbonne...

Avec le traité de Lisbonne, le Parlement européen, qui est la seule institution de l'Union à être élue au suffrage universel direct, voit ses pouvoirs et son poids politique fortement accrus au sein du « triangle institutionnel » composé de la Commission, du Conseil et du Parlement européen.

EN MATIÈRE LÉGISLATIVE, la fusion des 3 piliers, permet l'extension de la procédure de codécision législative (Conseil des ministres et Parlement) à près de 50 nouveaux domaines. Cette procédure met le Parlement européen sur un pied d'égalité avec le Conseil de l'Union européenne.

EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE : le Parlement européen se voit reconnaître un droit de décision égal à celui du Conseil, notamment pour l'adoption de l'ensemble du budget annuel (alors que le Conseil a aujourd'hui le dernier mot sur les dépenses dites « obligatoires » qui représentent une large part du budget européen et notamment les dépenses agricoles).

EN MATIÈRE DE CONTRÔLE POLITIQUE : Le Parlement élit le Président de la Commission, sur proposition du Conseil, à la majorité de ses membres. Le Conseil proposera un Président en fonction du résultat des élections du Parlement. Ceci devrait conduire à politiser les élections européennes et donc donner du poids au vote des citoyens européens qui pourront dès lors influencer le cours de la vie politique européenne.

L'avenir du Parlement à Strasbourg ?

La décision de tenir la plupart des séances plénières du Parlement à Strasbourg a été prise lors d'un sommet européen en 1992 et confirmée par le traité d'Amsterdam en 1997. Toute nouvelle décision nécessiterait l'unanimité des Etats membres pour amender les traités européens.

Les députés européens, leur personnel, les journalistes et les lobbyistes font un déplacement de 450 Km pour assister aux douze sessions de quatre jours qui se tiennent chaque année à Strasbourg.

C'est plutôt Bruxelles qui a les faveurs des pétitionnaires. Ainsi, Cecilia Malmström, actuellement ministre des Affaires européennes en Suède, avait lancé lorsqu'elle était eurodéputée, la pétition « One Seat » qui a largement dépassé le million de signatures.

Les pères fondateurs de l'Europe ont souhaité que le Parlement européen siège à Strasbourg. C'est un symbole fort pour la construction européenne : « ville biculturelle », la capitale alsacienne a changé cinq fois de nationalité en moins de 75 ans pour cause de divisions humaines. Emblème de la réconciliation franco-allemande, Strasbourg devrait-elle être considérée comme le siège unique du Parlement Européen ?



Le Parlement Européen en chiffres...

Nombre de députés : 785 élus pour 5 ans

Rémunération mensuelle d'un eurodéputé : 7 000 €

Nombre d'interprètes et traducteurs : 1 500

Nombre de langues officielles : 23

En savoir plus...

www.europarl.europa.eu